

## Mémo – Essais en vol - Payerne Airport

### 1. Introduction

Payerne Airport offre un environnement sécurisé et flexible pour la réalisation de tests en vol et essais technologiques, notamment pour les drones et systèmes autonomes. Les essais peuvent se dérouler sur différentes infrastructures de l'aérodrome (piste, tarmac, taxiway, surfaces extérieures) ou du parc technologique, le tout dans l'espace aérien contrôlé de la CTR de Payerne.

Afin de garantir la sécurité des opérations aériennes civiles et militaires mais aussi la conformité réglementaire, toute entreprise souhaitant effectuer des tests doit suivre un processus de préparation et d'acceptation coordonné avec l'aérodrome civil, les autorités compétentes et les services de navigation aérienne.

POC swiss aeropole → chef d'aérodrome civil :

Didier Callmander

[didier.callmander@swissaeropole.com](mailto:didier.callmander@swissaeropole.com)

079 622 59 23

### 2. Première étape : prise de contact et réunion de présentation

Avant toute planification opérationnelle, l'entreprise doit prendre contact avec swiss aeropole afin d'organiser un rendez-vous de présentation.

Cette première réunion permet de présenter le projet et de clarifier plusieurs éléments essentiels :

- les attentes et les besoins des parties
- le type de drone ou d'aéronef utilisé
- les objectifs des essais
- la zone d'essai envisagée
- l'altitude et le profil de mission
- les infrastructures nécessaires sur le terrain
- le besoin d'activation ou non de l'espace aérien
- les besoins en assistance technique ou réglementaire

Cette étape permet également d'effectuer une première analyse de faisabilité et d'identifier les démarches réglementaires nécessaires avant la réalisation des essais.

À l'issue de cette première phase, une proposition incluant les conditions tarifaires sera présentée à l'opérateur.

### 3. Vérification du cadre réglementaire

Les opérateurs doivent vérifier dans quelle catégorie réglementaire leur opération se situe selon la réglementation applicable aux drones.

Plus d'information sur le site internet de [l'Office fédéral de l'aviation civile OFAC](#).

Si l'opération est conforme aux exigences de la catégorie OPEN (par exemple drone de moins de 25 kg, vol à vue, altitude inférieure à 120 m AGL et respect des règles de sécurité), aucune autorisation préalable de l'OFAC n'est nécessaire. Toutefois, une coordination locale et une demande d'utilisation de l'espace aérien restent obligatoires à Payerne en raison de la présence d'un espace aérien contrôlé.

Si l'opération ne répond pas aux critères de la catégorie OPEN, elle relève de la catégorie SPECIFIC. Dans ce cas, l'opérateur doit effectuer une analyse de risque selon la méthodologie SORA et obtenir, le cas échéant, l'autorisation de l'OFAC avant la réalisation des essais. Il est recommandé de contacter l'OFAC suffisamment tôt dans le processus de préparation du projet.

La communauté swiss aeropole comprend plusieurs entreprises actives dans le conseil en lien avec les opérations de drones :

- [Digisky](#)
- [Twenty H](#)
- [UASolutions](#)
- [Vertical Master](#)

#### 4. Processus d'acceptation du projet à Payerne

Une fois le projet présenté, swiss aeropole procède à une première analyse afin de déterminer si le projet nécessite une évaluation formelle.

- A. Si le projet est simple et ne nécessite pas d'analyse de risque approfondie, swiss aeropole informe l'autorité militaire et une validation sera transmise dans les meilleurs délais à l'opérateur.
- B. Si le projet nécessite une analyse plus détaillée, une évaluation de risque selon la méthodologie SORA sera demandée. Selon les cas, une autorisation de l'OFAC pourrait aussi être nécessaire. Des consultations pourront également être effectuées avec les partenaires concernés, notamment l'autorité militaire et les services de la navigation aérienne.

Une fois les validations obtenues, l'opérateur peut poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du vol.

Dans certains cas, un projet peut être jugé inadmissible pour des raisons de sécurité ou d'incompatibilité avec les opérations mixtes civiles et militaires. Dans ce cas, des adaptations du projet peuvent être proposées.

swiss aeropole et les autorités compétentes se réservent le droit d'accepter ou de refuser un projet pour des raisons de sécurité, d'exploitation ou de coordination aéronautique. Aucune justification détaillée ne doit nécessairement être fournie à l'opérateur.

#### 5. Demande d'utilisation de l'espace aérien (SFO Tool)

Tous les vols de drones dans la CTR de Payerne doivent être coordonnés via la plateforme Skyguide Special Flight Office ([SFO Tool](#)).



La procédure se déroule en deux étapes.

### 5.1. Création d'une *Request*

L'opérateur doit soumettre une Request dans le SFO Tool au minimum 10 jours ouvrés avant la première activité prévue.

Cette Request décrit les paramètres généraux de l'opération (zone de vol, altitude, période, type d'aéronef et coordonnées de l'opérateur) et permet à Skyguide d'évaluer la faisabilité de l'activité.

À Payerne, la période couverte par une Request ne doit pas dépasser une semaine.

Une fois la Request analysée et validée, l'opérateur peut créer des activités de vol.

### 5.2. Création des *Activities*

Les Activities correspondent aux vols individuels planifiés dans le cadre de la Request.

Elles doivent être créées dans le SFO Tool au plus tard à 12h00 (LT) le jour ouvré précédant l'activité.

Les paramètres de l'Activity doivent rester dans les limites définies dans la Request (zone, altitude, période).

### 5.3. Autorisation opérationnelle

Avant le début de l'activité, l'opérateur doit contacter l'unité ATC compétente par téléphone afin d'obtenir l'autorisation finale de vol.<sup>1</sup>

L'annonce dans le SFO Tool ne constitue pas une autorisation de décollage.

En cas de départ d'urgence des avions de combats, les opérations de drone doivent être **immédiatement** arrêtées. Le POC sera contacté par l'unité ATC en cas de déclenchement.

Le drone doit être au sol dans les 5 minutes qui suivent l'appel.

### 5.4. Responsabilité de l'opérateur

L'opérateur demeure en tout temps seul responsable de la préparation, de la conduite et de la sécurité de ses opérations de vol, ainsi que du respect de l'ensemble des exigences réglementaires applicables, notamment celles édictées par l'OFAC et les services de la navigation aérienne.

L'opérateur est tenu de se conformer strictement aux autorisations délivrées, aux limitations opérationnelles ainsi qu'aux instructions transmises via le SFO Tool et par les unités ATC.

swiss aeropole SA met à disposition un cadre d'essais et facilite la coordination avec les parties prenantes, mais n'assume aucune responsabilité en lien avec l'exécution des vols ou le non-respect des exigences réglementaires par l'opérateur.

---

<sup>1</sup> Les instructions communiquées dans le cadre de l'autorisation délivrée via le SFO Tool de Skyguide prévalent sur les indications générales figurant dans le présent document

## 6. Procédure en cas d'incident / d'accident

Tout incident lié aux opérations de drone (collision, fly-away, perte de liaison, crash ou danger pour des personnes/infrastructures) doit être signalé immédiatement.

L'opérateur contacte sans délai :

Control Tower Supervisor	044 823 61 13
Civil airport authority	026 662 66 70

L'opérateur transmet les informations suivantes : nature de l'événement, position du drone, dernière altitude connue et direction/trajectoire estimée.

Les services de secours de la base aérienne assurent la gestion des urgences sur l'aéroport.

Après l'événement, l'opérateur doit coopérer avec l'autorité aéroportuaire et établir un rapport d'incident civil conformément aux procédures applicables.

## 7. Calendrier type de préparation des essais en vol de drones

La préparation des essais en vol à Payerne s'inscrit dans un processus de planification en plusieurs phases auquel participent swiss aeropole, l'autorité aéroportuaire civile, l'autorité militaire et Skyguide Air Navigation Services.

### D-20 | Planification stratégique

- Présentation initiale du projet / réunion de lancement avec swiss aeropole
- Définition du concept d'exploitation (CONOPS)
- Évaluation préliminaire de la faisabilité (espace aérien, infrastructures, sécurité)
- Identification des zones d'essai (piste, voie de circulation, site vierge ou espace aérien dédié)
- Examen de la documentation réglementaire si nécessaire (par exemple, autorisation de vol, SORA / autorisation opérationnelle)
- Préparation du plan de campagne d'essais et du devis

### J-10 | Coordination pré-opérationnelle

- Évaluation de l'intégration dans l'espace aérien avec Skyguide (swiss aeropole)
- Consultation des autorités militaires si nécessaire (swiss aeropole)
- Définition des créneaux horaires opérationnels et coordination avec les services de la navigation aérienne (swiss aeropole)
- Soumission de la demande de vol spécial via l'outil SFO de Skyguide

### J-1, 12 h 00, heure locale

- Création et soumission d'activités SFO individuelles (annonces de vol)

### Jour J | Phase tactique

- Coordination opérationnelle avec le contrôle aérien (ATC) et les autorités aéroportuaires ;
- Autorisation finale de l'ATC avant l'activité (appel avant le vol) ;
- Réalisation des essais en vol ;
- Assistance opérationnelle sur place si nécessaire



## Après le vol | Suivi opérationnel

- Compte rendu opérationnel
- Retour d'expérience en matière de sécurité et d'exploitation / enseignements tirés à transmettre à Swiss Aeropole
- Suivi administratif et facturation

Le délai peut varier en fonction de la complexité du projet, des exigences réglementaires et des contraintes liées à l'espace aérien. Par exemple, si une autorisation de l'OFAC ou un SORA complexe est nécessaire, ce délai pourrait dépasser 1 à 1,5 mois.

## 8. Conditions financières et packages

Les prestations de swiss aeropole sont proposées sous forme de forfaits, incluant la préparation, la coordination ainsi que l'accès aux infrastructures et le support opérationnel.

Les packages présentés ci-dessous sont proposés à titre indicatif. Les conditions tarifaires peuvent varier selon le projet, le niveau de complexité et le statut du client (notamment pour les entreprises résidentes).

### Mise en place initiale et coordination

- Préparation et participation à la réunion initiale
- Support et coordination locale
- Analyse opérationnelle et technique
- Définition du périmètre et alignement des besoins d'essais

### Test Day – Small Package

- Accès à la zone d'essai
- Support durant la journée de test
- Accès aux infrastructures de base (toilettes & kitchenette)
- Parking

### Test Day – Medium Package

- Accès à la zone d'essai
- Support durant la journée de test
- Accès aux infrastructures de base (toilettes & kitchenette)
- Parking
- Accès à une salle de réunion (jusqu'à 8 personnes)

### Test Day – Large Package

- Accès à la zone d'essai
- Support durant la journée de test
- Accès aux infrastructures de base (toilettes & kitchenette)
- Parking
- Accès à la salle de réunion Failloubaz (jusqu'à 60 personnes)

### Test Day – Off-site package

- Assistance opérationnelle à distance pendant la journée d'essai
- Assistance sur site disponible sur demande



## 9. Checklist

Avant la réalisation d'une campagne de tests à Payerne, les opérateurs doivent suivre les étapes suivantes et fournir les documents nécessaires :

### Préparation du projet

- Prendre contact avec swiss aeropole pour organiser un kick-off meeting
- Présenter le concept d'opération (CONOPS) et les objectifs des essais
- Définir la zone de test, l'altitude et le profil de mission
- Identifier les besoins en infrastructures (stockage, tarmac, greenfield, GCS, énergie, etc.)

### Vérification réglementaire

- Déterminer la catégorie réglementaire de l'opération (OPEN ou SPECIFIC)
- Si nécessaire : préparer une analyse SORA interne ou externe
- Obtenir l'autorisation OFAC / Permit to Fly si applicable

### Validation locale

- Soumettre le projet au chef d'aérodrome civil (POC) pour analyse de faisabilité
- Coordination swiss aeropole avec Base aérienne et skyguide

### Coordination de l'espace aérien

- Si le projet nécessite l'activation de l'espace aérien, le mentionner spécifiquement dans la demande
- Créer une *Request* dans le SFO Tool ( $\geq$  10 jours ouvrés avant l'activité, durée max. 1 semaine à Payerne)
- Créer les *Activities* correspondant aux vols planifiés (au plus tard 12h LT le jour ouvré précédent)

### Opérations

- Coordination finale par téléphone avec ATC juste avant le vol
- Réalisation des essais conformément aux autorisations obtenues
- Débriefing et retour d'expérience après la campagne de tests

## 10. Hotels

### B&B de Lully

Lieu : sortie d'autoroute Estavayer-le-lac

Afin de bénéficier du tarif préférentiel, vous pouvez :

- par téléphone : mentionner **swiss aeropole**
- par e-mail : écrire **swiss aeropole**
- sur le site : <https://www.hotel-bb.com/en/hotel/lully-3-lakes> saisir le code promotionnel **SWISSAEROP**

Forfait :

- chambre standard simple : CHF 115.- (petit-déjeuner incl.)
- chambre standard double : CHF 130.- (petit-déjeuner incl.)

Annulation sans frais jusqu'à 18h00, jour de l'arrivée.

Wifi et parking : gratuits

